

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 106

présenté par
M. Yanno-----
ARTICLE 29 QUATER

À la fin de l'alinéa 3, substituer au mot :

« supprimée »,

les mots :

« ainsi rédigée : « et de l'île de Clipperton. » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.